

Décision 2024/62 portant règlement d'une indemnité de sinistre

Le Président de la Communauté d'Agglomération Luberon Monts de Vaucluse,

- Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, article L. 5211-10 ;
- Vu la délibération du conseil communautaire de LMV n° 2020/57 en date du 23/07/2020 modifiée par délibération n°2021/68 en date du 27 mai 2021 accordant au Président délégation pour prendre certaines décisions et notamment passer les contrats d'assurance et prendre tout acte concernant leur exécution, notamment accepter les indemnités de sinistre y afférentes et régler, le cas échéant, les conséquences dommageables des accidents dans lesquels sont impliqués des véhicules ou des agents de la collectivité ;
- Vu le contrat Dommages aux Biens conclu avec l'assureur SMACL depuis le 1^{er} janvier 2022 ;
- Vu la déclaration de sinistre n° 2024/DB/04 ;

Considérant que le 10 août 2024 le véhicule d'un particulier a heurté un abri bus à Vidauque sur la commune de Cavaillon ;

Considérant que les travaux de remise en état s'élèvent à 14 750,00 € HT, soit 17 700,00 € TTC selon un devis fourni par la société Eiffage ;

Considérant qu'un tiers est identifié et a été mis en cause, le montant des travaux seront remboursés par l'assureur en 3 versements :

- ✓ 1^{er} versement : 8 275,00 € (17 700 € - 5 000 € de franchise – 4 425 € réglés après production de la facture acquittée des travaux) ;
- ✓ 2^{ème} versement : 5 000 € relatifs à la franchise après retour ;
- ✓ 3^{ème} versement : 4 425 € débloqués lors de la production de la facture acquittée.

Considérant que notre assureur SMACL a débloqué le 1^{er} versement par virement bancaire ;

Décide,

Article 1 : Le montant de remboursement s'élevant à ~~8 275,00~~ 8 275,00 € € TTC est approuvé.

Article 2 : Madame la directrice générale des services de la communauté d'agglomération et Monsieur le Comptable assignataire de la collectivité sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution de la présente décision.

Il est précisé que la présente décision peut faire l'objet d'un recours gracieux auprès de la communauté d'agglomération ou d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif de Nîmes dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa transmission au représentant de l'Etat.

Article 3 : Ampliation de la présente décision sera transmise à Monsieur le Préfet de Vaucluse.

Fait à Cavaillon, le 17/10/2024

Le Président,



Gérard DAUDET

Réceptionné le :

Pour le Président
empêché

Patrick SINTÈS
Vice-Président



N/Réf. (à rappeler dans tout échange) :

D2408130058

S2408140091

V/Réf :




dab 10/08/2024


COMMUNAUTE D AGGLOMERATION LUBERON MON
LUBERON MONTS DE VAUCLUSE
315 AVENUE DE SAINT BALDOU
84300 CAVAILLON

Niort, le 24 septembre 2024

Madame, Monsieur,

Nous reprenons contact avec vous suite à l'instruction de votre dossier.

| | | |
|--|---|--|
|  VOTRE BIEN ROUTE DE VAUDUQUE LIGNE D 84300 CAVAILLON |  VOTRE CONTRAT N° sociétaire: 88715 Modèle : AO |  VOTRE SINISTRE Date du sinistre : 10/08/2024 Choc de véhicule terrestre à moteur |
|--|---|--|

| |
|---|
|  RÈGLEMENT PAR VIREMENT Nous réglons la somme de 8 275,00 € déduction faite de la franchise 5000.00€ |
|---|

| DÉTAIL DU RÈGLEMENT | |
|--|----------|
| Règlement différé : Ce règlement est différé après travaux et sur présentation de justificatifs | 4425.00€ |
| Règlement après recours : | 5000.00€ |

Nous vous prions d'agr er, Madame, Monsieur, nos salutations distingu es.

Pour SMACL Assurances,
Damien TEXEREAU
T l : 05 49 32 56 96
Courriel : indemnisations-dab@smacl.fr



1 pi ce jointe accompagne ce document.

20240924120947662964876 - doc 1 / 1 - page 2 / 2 - DAB_TSD207

2 / 2



SMACL ASSURANCES SA - Direction Indemnisations
TSA 67211 - CS 20000 - 79060 NIORT CEDEX 9

05 49 32 56 56
(prix d'un appel local)



Votre contrat est g r  par **SMACL ASSURANCES SA** - Soci t  anonyme au capital de 138 801 048 euros,
entreprise r gie par le Code des assurances, RCS Niort n 833 817 224. Si ge social : 141, avenue Salvador-Allende - 79031 NIORT

